République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

MAGAZINE SEMESTRIEL 2026





SON EXCELLENCE MONSIEUR

MAMADI DOUMBOUYA

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



Son Excellence

M. Amadou Oury BAH

PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT



Mme Mariama Ciré SYLLA

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET



Mme Fatoumata Foula DIALLO

Directrice Générale des Impôts

“Ma vision pour la DGI est de bâtir une administration fiscale moderne, performante et centrée sur la qualité du service rendu aux usagers, en conformité avec les standards de l'outil TADAT, référence internationale en matière de diagnostic et d'évaluation des performances des administrations fiscales. Cette démarche a favorisé l'engagement de réformes structurelles importantes, matérialisées par la création de nouvelles directions.’’



M. Dan LAMAH

Directeur Général Adjoint des Impôts

Sommaire

I. PRÉSENTATION DE LA DGI ..... 08 - 09

II. ACTIVITÉS RÉALISÉES ..... 10 - 27

III. SITUATION DES RÉALISATIONS DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2026 ..... 28 - 32

IV. PERSPECTIVES 33

CONCLUSION 33

Adresse : Direction Générale des Impôts (DGI) - Intersection rue ka 001 – corniche nord rue 038 Almamya - Commune de Kaloum - République de Guinée.
BP : 599 / **Centre d'appel :** 1006 / **Site web** : www.dgi.gov.gn

I. PRÉSENTATION DE LA DGI



Sous l'autorité de la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, la Direction Générale des Impôts a pour mission la gestion de la fiscalité intérieure et d'en assurer le suivi.

1. La Direction Générale des Impôts est particulièrement chargée :

• D'élaborer les projets de textes législatifs les renseignements à but fiscal ; et réglementaires relatifs à l'assiette, au contrôle, au contentieux et au recouvrement des impôts et taxes relevant de la fiscalité intérieure et de veiller à leur application ;

• De rechercher, de constater et de réprimer la fraude fiscale ;

• D'initier les réformes de la fiscalité ntérieure et de participer aux réformes de la fiscalité de porte ;

• D'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de recouvrement des impôts et taxes ;

• D'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et programmes de contrôle fiscal ;

• De promouvoir le civisme fiscal ;

• De gérer les centres de gestion agréés ;

• De gérer le contentieux fiscal et de suivre en relation avec l'Agent Judiciaire de l'État les affaires portées devant les Tribunaux ;

• D'identifier les contribuables au niveau local, en collaboration avec les services des collectivités locales ;

• De collecter, centraliser et exploiter les renseignements à but fiscal.

2. Organisation de la DGI

A. Une Direction Générale :

• Une Directrice Générale ;
• Un Directeur Général Adjoint ;
• Les conseillers techniques ;

B. Les services d'appuis

• L'Inspection Générale des Services Fiscaux ;
• La Direction des Relations Publiques et de la

Communication ;

• La Division des Affaires Financières ;

• La Division des Ressources Humaines ;

C. Les Services comptables en charge du recouvrement

• La recette spéciale des impôts (RSI).

D. Les Directions techniques

• La Direction de l'informatique et de la modernisation ;

• La Direction de la Stratégie, des reformes et de la performance ;

• La Direction de la législation fiscale, du contentieux et des relations internationales ;

• La Direction des renseignements et des stratégies du contrôle fiscal ;

• La Direction du pilotage des services d'assiette ;

• La Direction des grandes entreprises ;

• La Direction des moyennes entreprises ;

• La Direction des mines, carrières et sous-traitants ;

• La Direction des enregistrements, des missions foncières et de la fiscalité immobilière ;

• La Direction du contrôle fiscal ;

• La Direction de recouvrement ;

• La Direction des services déconcentrés ;



II. ACTIVITÉS RÉALISÉES

1. L'élargissement de l'assiette fiscale

L'élargissement de l'assiette fiscale a été principalement favorisé par l'intégration progressive des petits opérateurs économiques dans le système fiscal formel.

Cette démarche a été portée par le Bureau de Formation et d'Assistance aux Contribuables (BUFAC), mis en place en janvier 2025 au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI). Cette structure a pour mission d'offrir un accompagnement de proximité aux contribuables, aussi bien par des moyens physiques que numériques, dans leurs démarches d'immatriculation, de déclaration et d'assistance technique.

Dans ce cadre, une importante campagne de sensibilisation a été conduite auprès des opérateurs économiques exerçant dans les principaux marchés de Conakry. Déployée du 22 mai au 03 juin 2025 dans les communes de Kaloum, Matam, Dixinn et Lambanyi, cette opération visait essentiellement à encourager l'obtention du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) via la plateforme numérique eTax, dédiée aux services de télé-déclaration et de télépaiement.

Au-delà de la diffusion de l'information, cette campagne a contribué à dissiper les réticences et les perceptions négatives associées à l'immatriculation fiscale, en mettant en lumière les avantages liés à la formalisation des activités économiques.

Il a notamment été démontré que l'intégration dans le secteur formel ne constitue pas uniquement une obligation fiscale, mais représente également un facteur d'accès à diverses opportunités économiques, notamment en matière de financement, de sécurité juridique et de reconnaissance institutionnelle.

L'approche retenue a privilégié la pédagogie et l'accompagnement à travers :

- **La création d'un dispositif dédié, le BUFAC;**
- **La diffusion de supports d'information simplifiés;**
- **L'organisation de sessions de formation destinées à mieux faire comprendre les obligations fiscales et à vulgariser les procédures administratives.**

Cette première phase a permis de recenser près de 2 000 contribuables potentiels, constituant ainsi une base stratégique pour les futures opérations d'immatriculation, de sensibilisation et d'intégration progressive au système fiscal formel.

Par ailleurs, des échanges et concertations ont été engagés dès le mois de février 2025 entre la Direction Générale des Impôts (DGI), la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG) et la Confédération Générale des Entreprises de Guinée (CGE-GUI).

Les échanges réguliers ont permis de renforcer la coordination des actions de sensibilisation, d'améliorer le dialogue entre l'Administration fiscale et le secteur privé, et de promouvoir davantage la formalisation des activités économiques.

Cette collaboration a également favorisé l'identification de nouveaux contribuables potentiels et la mise en œuvre d'initiatives conjointes visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer le civisme fiscal.

2. Mise en place du Centre d'Appel

Dans le souci de renforcer la proximité avec les contribuables et de mieux prendre en compte leurs préoccupations, il a été procédé à la mise en place d'un Centre d'Appel.

Cet outil a pour vocation de faciliter la collecte et la remontée des informations relatives aux réclamations, préoccupations et recommandations formulées par les usagers, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la qualité des services fiscaux.



3. Digitalisation des procédures fiscales à travers la plateforme eTax et le déploiement du Système d'Administration Fiscale Intégrée en Guinée (SAFIG-2)



À la date du présent rapport, le taux global de déploiement fonctionnel du système SAFIG-2 est estimé à 88%. Dans le même temps, près de dix-huit sessions de formation ont été organisées au cours du semestre de 2026 à l'intention des cadres de la Direction Générale des Impôts (DGI), en vue de renforcer leurs compétences dans l'utilisation de cet outil de gestion moderne.

Bien que certaines fonctionnalités demeurent en cours de déploiement, il convient de souligner que les opérations de télé-déclaration fiscale sont désormais pleinement opérationnelles. À ce jour, 100% des déclarations fiscales sont effectuées à travers les modules fonctionnels du système, traduisant ainsi une avancée significative dans la modernisation de l'Administration fiscale.

La consolidation de la digitalisation de l'administration fiscale s'est poursuivie au cours du semestre à travers plusieurs actions majeures. Celles-ci ont notamment porté sur la poursuite du déploiement du projet SAFIG II (versions 2.3 à 2.5), la modernisation des services aux contribuables ayant permis de ramener à moins de 24 heures les délais de délivrance des NIF et des quitus fiscaux, ainsi que la finalisation des travaux préparatoires relatifs au timbre fiscal électronique et à la facturation électronique.

Par ailleurs, la DGI a conduit avec succès la migration des infrastructures informatiques vers des plateformes hébergées sur le territoire national, renforçant ainsi la souveraineté et la sécurité des données fiscales. Elle a également procédé au déploiement de plus de 100 nouveaux ordinateurs et poursuivi l'extension du réseau informatique afin de renforcer l'interconnexion entre les services centraux et déconcentrés de l'Administration fiscale.

4. Renforcement des capacités du personnel

Dans le cadre de la politique de développement des compétences, plusieurs agents et cadres de la Direction Générale des Impôts ont bénéficié de formations spécialisées dont les principales actions sont présentées ci-après :

a. Formation sur les prix de transfert dans le secteur minier

Au cours du premier trimestre, un programme de formation approfondi consacré aux prix de transfert a été organisé au profit du personnel de la Direction des Mines et de la Direction du Contrôle Fiscal.



Cette initiative avait pour objectif de renforcer les compétences techniques des participants, d'harmoniser les méthodes de contrôle et d'améliorer la maîtrise des problématiques fiscales liées aux transactions intra-groupes dans le secteur minier.

---

b. Cybersécurité : renforcement des capacités des hauts cadres pour une Administration fiscale moderne et sécurisée



Au cours du premier trimestre, trois sessions de formation en cybersécurité ont été organisées au bénéfice du personnel de la Direction de l'Informatique et de la Modernisation.

Ces formations visaient à développer les compétences techniques des agents, à anticiper les risques liés aux menaces informatiques et à renforcer la protection des systèmes d'information ainsi que des données sensibles de l'Administration fiscale.

c. LA DIM SE DOTE D'UNE GOUVERNANCE DE LA SECURITE AVEC LA FORMATION ISO 27001:2022



Dans le cadre du projet de modernisation de l'administration fiscale, la Direction de l'Informatique et de la Modernisation (DIM) a organisé une session de formation.

Sous l'impulsion de Madame la Directrice Générale des Impôts, Fatoumata Foula DIALLO, la formation à la norme ISO 27001:2022 a dépassé le cadre du simple cursus académique. Elle a été pensée comme le socle d'une nouvelle gouvernance de la sécurité des systèmes d'information (SSI) pour l'ensemble de l'administration fiscale.

L'objectif est de ne pas se contenter de connaître la norme, mais de savoir la déployer concrètement sur les infrastructures critiques.

Le programme s'est articulé autour de deux phases :

· **Décembre 2024 – Phase d'amorçage :**

Une campagne de sensibilisation a permis d'initier les équipes aux enjeux de la sécurité de l'information. Cette première étape a abouti à une cartographie initiale des vulnérabilités spécifiques à l'écosystème fiscal.

· **Mars 2026 – Phase d'ancrage opérationnel :**

Sur dix jours intensifs, les agents ont suivi une formation de « Lead Implementer ». Ce volet certifiant a combiné l'étude des exigences de la révision 2022, l'analyse des risques métiers et l'apprentissage des techniques d'audit interne. Un diagnostic de maturité cyber a également été réalisé pour offrir une vision claire des priorités.

Pour le Directeur de l'informatique et de la modernisation, les compétences acquises répondent à des besoins concrets :

- Sécurisation des projets structurants (SAFIG 2, eTax, e-Bilan) : l'application des contrôles de l'annexe A (révisée en 2022) permet de garantir la confidentialité et l'intégrité des données sensibles, tout en intégrant la sécurité dès la conception des architectures (bases de données, API).
- Gouvernance et gestion des risques : La DIM dispose désormais d'une méthodologie standardisée pour évaluer les menaces pesant sur les serveurs et applications. Le renforcement de la gestion des accès privilégiés (PAM) constitue une avancée majeure pour tracer rigoureusement les actions au sein des systèmes de production.

- Préparation à la certification : En formant ses cadres au rôle de Lead Implementer, l'institution se positionne favorablement pour une future certification officielle. Les équipes maîtrisent aujourd'hui les exigences documentaires, la gestion des incidents et l'amélioration continue du système de management.

Avec cette initiative, la DIM ne se contente plus de subir les contraintes de sécurité : elle les anticipe et les structure. En transformant une formation en feuille de route opérationnelle, l'Administration fiscale franchit une étape décisive vers la résilience numérique et la confiance des usagers.

d. La Direction Générale des Impôts et la Banque mondiale : un partenariat stratégique au service de la mobilisation des recettes fiscales

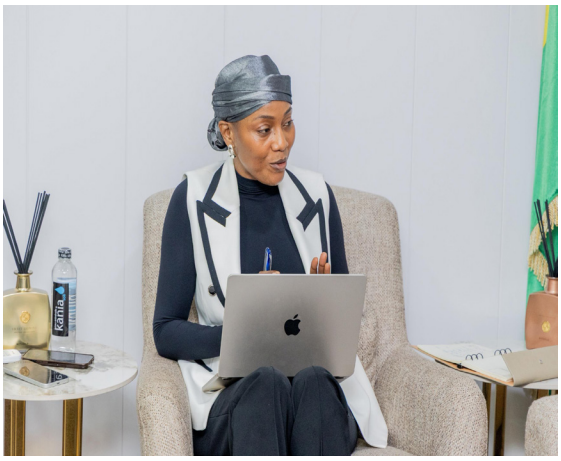





Dans le cadre de la consolidation des réformes engagées en matière de mobilisation des ressources intérieures, la Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula DIALLO, a présidé, le 11 février 2026, une séance de travail stratégique avec une mission de la Banque mondiale.

Cette rencontre a permis d'examiner les principaux défis auxquels fait face l'Administration fiscale et d'identifier les réformes prioritaires susceptibles d'améliorer durablement les performances de la DGI.

Au cours des échanges, la Directrice Générale a démontré une parfaite maîtrise des enjeux liés à la gouvernance fiscale, notamment à travers l'utilisation de l'outil d'évaluation TADAT, ainsi qu'une excellente compréhension des réformes nécessaires à la modernisation de l'administration fiscale.

Les travaux ont permis de dégager plusieurs axes d'intervention prioritaires, parmi lesquels :

• L'accélération de la digitalisation des procédures fiscales ;

• Le renforcement de la gouvernance et de la fiscalité foncière ;

• La modernisation de la gestion des ressources humaines ;

• L'amélioration continue de la qualité des services rendus aux contribuables.

Les participants ont également souligné l'importance du renforcement de la coopération entre les différentes régies financières de l'État, condition essentielle à une meilleure coordination des actions et à une gestion plus efficace des finances publiques.

Cette rencontre a réaffirmé la volonté commune de la DGI et de la Banque mondiale de poursuivre les efforts de modernisation et de transformation de l'Administration fiscale guinéenne.

Les concertations engagées se poursuivront afin d'assurer une mise en œuvre efficace des réformes identifiées et de garantir l'atteinte des objectifs fixés.

À travers cette dynamique de réforme, l'ambition demeure de bâtir une Administration fiscale moderne, performante, transparente et crédible, capable de soutenir durablement le financement du développement économique et social de la Guinée.

e. Renforcement des compétences en éthique et en rédaction administrative

Sous l'impulsion de Mme Fatoumata Foula Diallo, la Direction Générale des Impôts (DGI) a lancé, le 26 mars 2026 à l'École Nationale d'Administration (ENA) de Nongo, une session de formation destinée à 105 cadres et agents. Organisée en partenariat avec l'ENA, cette formation a pour objectif de consolider les connaissances des participants sur les principaux référentiels de l'administration publique guinéenne, notamment le Code de conduite de l'agent public, les mécanismes de lutte contre la corruption ainsi que les techniques modernes de rédaction administrative.



Prévue sur une durée de sept semaines, cette formation regroupe les bénéficiaires en trois groupes pédagogiques et couvre des thématiques essentielles relatives à l'éthique, à la gouvernance et à la communication administrative. Les responsables institutionnels ont salué cette collaboration ainsi que les progrès réalisés par la DGI, tout en rappelant l'importance du renforcement du capital humain pour améliorer durablement la mobilisation des recettes fiscales dans le respect des principes de transparence et de bonne gouvernance.



---

f. LFI 2026 : la Direction Générale des Impôts présente sa stratégie de renforcement de la mobilisation des recettes publiques



Le 29 mars 2026, la Commission des Finances et du Budget du Conseil National de la Transition (CNT) a poursuivi ses travaux d'examen approfondi des prévisions budgétaires dans le cadre de l'élaboration de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2026. À cette occasion, les différentes régies financières de l'État ont été invitées à présenter leurs projections ainsi que les stratégies envisagées pour atteindre les objectifs de recettes fixées.

Cette démarche vise à garantir l'adéquation entre les objectifs de mobilisation des ressources internes et les ambitions de développement économique et social du pays.

Les discussions ont porté principalement sur plusieurs axes stratégiques, notamment l'optimisation des recettes fiscales à travers l'analyse des prévisions de la Direction Générale des Impôts (DGI), la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Au cours de son intervention devant la Commission, la Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula DIALLO, a présenté les principales orientations stratégiques de l'Administration fiscale en réponse aux préoccupations exprimées par les Conseillers nationaux.

Son exposé a notamment mis l'accent sur la modernisation du système fiscal, l'amélioration de la fiscalité du secteur minier et le renforcement de la mobilisation des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale.

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été présentées afin de justifier les orientations du Projet de Loi de Finances Initiale (PLFI) 2026, notamment :

• L'explication des nouvelles mesures fiscales et douanières destinées à renforcer la mobilisation des ressources internes ;

• Le déploiement de la taxe applicable aux jeux de hasard ;

• La mise en place de mécanismes de protection relatifs à la Contribution Foncière Unique (CFU), afin de prévenir toute répercussion excessive de cette charge sur les locataires.

Recouvrement et assainissement des créances fiscales :

Une attention particulière a également été accordée à la problématique du recouvrement des créances fiscales et à l'assainissement du portefeuille des impôts dus.

À cet effet, les actions suivantes ont été mises en avant :

• Le suivi rigoureux du recouvrement des créances issues de l'audit financier réalisé auprès de quarante-cinq (45) entreprises avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;

• La mise à jour régulière de la situation des Restes à Recouvrer (RAR), correspondant au stock des impôts liquidés mais non encore acquittés.

Ces différentes mesures traduisent la volonté de la Direction Générale des Impôts de renforcer durablement les performances de l'Administration fiscale et de sécuriser les recettes de l'État.

g. Séminaire préparatoire de la réunion annuelle du CREDAF Guinée 2026



Une délégation de la Direction Générale des Impôts de Guinée, conduite par la Directrice Générale, Madame Fatoumata Foula DIALLO, séjourne actuellement à Paris.

Madame Diallo et sa délégation participent au séminaire préparatoire de la conférence annuelle 2026 du CREDAF (Cercle de Réflexion des Dirigeants des Administrations fiscales), qui se tiendra en Guinée en juin prochain.

Organisé à Paris du 8 au 10 avril 2026, ce séminaire est consacré à la lutte contre la fraude fiscale dans le contexte de l'économie numérique. Plusieurs thématiques sont abordées par les participants :
· la taxation des activités des influenceurs ;

· le cadre juridique, les outils de détection et le contrôle de la fraude numérique ;

· deux ateliers parallèles animent les échanges sur la taxation des cryptoactifs et celle du commerce électronique ;

· les technologies au service de la lutte contre la fraude, telles que l'intelligence artificielle, le big data et la cybersécurité.

A noter que Madame la Directrice Générale y prend part en sa qualité de Vice-Présidente du CREDAF.



h. Réunion de printemps FMI – Banque mondiale 2026 : Le FMI salue la performance exceptionnelle de la DGI Guinée



En marge des Réunions de Printemps 2026 à Washington DC, la délégation guinéenne, sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances, a mené une offensive diplomatique remarquée.

Au cœur de ce succès : la reconnaissance internationale des réformes fiscales portées par la Direction Générale des Impôts (DGI).

La Guinée a affiché une santé macroéconomique robuste, impressionnant les partenaires multilatéraux par des indicateurs largement au-dessus de la moyenne régionale :

Le leadership de la DGI sous les projecteurs
Mme Fatoumata Foula DIALLO, Directrice Générale des Impôts, a été particulièrement distinguée par les instances du FMI.

Sa gestion stratégique a permis de transformer la mobilisation des recettes intérieures en un véritable levier de résilience budgétaire.

Les points forts salués par le FMI :

- Croissance record : une augmentation des recettes de plus de 43 % en glissement annuel ;

- Rigueur institutionnelle : une qualité de reporting et de collaboration exemplaire avec les services du Fonds ;

- Reforme structurelles : une dynamique de modernisation qui sécurise les ressources de l'État.

En 2025, lors d'une mission technique de deux semaines à la Direction Générale des Impôts (DGI) de Guinée, l'Expert de la politique fiscale du département Afrique du FMI a pu constater de visu les réalités du terrain. Impressionné par le travail accompli, il a tenu à saluer personnellement l'action de Madame la Directrice Générale et de ses équipes, soulignant l'impact direct de leurs performances sur la souveraineté financière du pays.

Le FMI a réaffirmé son engagement à soutenir cette dynamique positive à travers le renforcement des capacités. Deux missions techniques sont officiellement attendues à Conakry en mai et en août 2026.

Une reconnaissance internationale qui transforme la rigueur fiscale en levier de souveraineté économique pour la Guinée.

I. ORGANISATION DE LA 39ÈME CONFÉRENCE ANNUELLE DU CREDAF



La République de Guinée a accueilli à Conakry, du 9 au 12 juin 2026, la 39ème Conférence annuelle et la 42ème Assemblée générale du CREDAF, réunissant plus d'une centaine de responsables et experts fiscaux issus de trente (30) pays francophones autour du thème : « La gestion des risques au service de la mobilisation des recettes intérieures en temps de crise ».

Les travaux ont porté sur le renforcement des capacités des administrations fiscales en matière de gestion des risques, de mobilisation des recettes, de transformation numérique et de résilience face aux crises. Les participants ont également formulé des recommandations visant à promouvoir l'utilisation des outils numériques, le développement de l'analyse des risques et le renforcement de la coopération entre Administrations fiscales.

Cette rencontre a également été marquée par l'élection de Madame Fatoumata Foula Diallo, Directrice Générale des Impôts de Guinée, à la présidence du CREDAF, renforçant ainsi le positionnement de la Guinée au sein de la communauté fiscale francophone.

Les activités se sont achevées par une journée touristique et culturelle organisée dans la préfecture de Forécariah.







j. Remise de matériels informatiques à la DGI par Expertise France

Dans le cadre du renforcement des capacités de l'Administration fiscale, Expertise France a procédé le jeudi 25 juin 2026 à la remise officielle de 35 ordinateurs à la Direction Générale des Impôts (DGI). Ce don, financé par le programme AMRIC (Appui à la mobilisation des ressources intérieures et aux corps de contrôle), vise à améliorer les capacités techniques et opérationnelles de la DGI, dans un contexte de modernisation des procédures fiscales.



garantir leur impact optimal sur les capacités opérationnelles de mobilisation des recettes fiscales.

Cette dotation marque une étape supplémentaire dans la modernisation de la DGI, qui bénéficie ainsi d'un appui concret pour relever les défis de la fiscalité moderne.

La formation en cours pour les services déconcentrés permettra d'exploiter pleinement ces nouvelles ressources, au service du contribuable et de l'efficacité administrative.

Le représentant de l'Union européenne a réaffirmé, lors de la cérémonie, l'engagement constant de son institution à accompagner la DGI dans ses missions stratégiques. Il a souligné que ce soutien matériel s'inscrit dans une coopération durable, axée sur l'efficacité et la transparence de la gestion fiscale.





Mme la Directrice Générale de la DGI a vivement salué ce geste, qu'elle a qualifié de « particulièrement opportun ». Mme Fatoumata Foula Diallo a rappelé que ces équipements répondent à un besoin pressant, notamment pour les structures déconcentrées, qui sont actuellement en phase de formation sur les nouveaux outils numériques.

Au nom de Mme la Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, elle a tenu à rassurer les partenaires sur l'utilisation rationnelle et rigoureuse de ces ordinateurs. Chaque poste sera affecté selon des critères prioritaires, et un suivi sera assuré pour

k. Renforcement de capacités des cadres des structures déconcentrées

Du 23 au 26 juin 2026, les structures déconcentrées de la Direction Générale des Impôts (DGI) comprenant les communes de la capitale et les préfectures ont participé à une session de renforcement de capacités à Conakry. Une initiative de la Directrice Générale des Impôts, Mme Fatoumata Foula Diallo, visant à outiller les services déconcentrés sur des notions essentielles à leur qualification opérationnelle.



Une formation articulée autour de deux axes majeurs

Cette séance de formation avait pour objectif de doter les cadres et agents des services déconcentrés des compétences nécessaires pour relever les défis de la modernisation de l'Administration fiscale.

1. Digitalisation et sécurisation des recettes via SAFIG

Le premier volet de la formation a porté sur les procédures d'adhésion et de consultation des contribuables gérés dans les structures déconcentrées sur la plateforme SAFIG (Système d'Administration Fiscale Intégrée en Guinée).

Dans le cadre de la digitalisation et de la sécurisation des recettes, cet outil full-web permet une gestion moderne et dynamique du processus de collecte des impôts. La refonte du système informatique de la DGI, à travers SAFIG 2, vise à rehausser le niveau de performance de l'administration fiscale.

2. Renforcement des connaissances juridiques et déontologiques

Le second volet, animé par la Direction de l'École Nationale d'Administration (ENA), a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur trois textes fondamentaux :

· **La loi n°2020/0026/AN** portant Code de conduite de l'agent public. Ce code établit un ensemble de règles et de normes destinées à guider le comportement professionnel des agents, dans le respect des règles déontologiques, pour favoriser l'intégrité, la transparence et lutter contre la bureaucratie et la corruption.

· **La loi n°L/2010/027/AN** portant Statut général des agents de l'État. Ce texte fixe les principes fondamentaux de gestion des emplois et des agents de l'État, définissant notamment les règles applicables aux fonctionnaires et aux agents contractuels.

· **La loi n°L/2017/041/AN du 4 juillet 2017** portant prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées. Ce cadre juridique et institutionnel vise à renforcer la lutte contre la corruption et à promouvoir la bonne gouvernance.

Une initiative stratégique pour une administration fiscale plus efficace

En initiant cette formation, la Directrice Générale des Impôts entend renforcer les compétences opérationnelles des agents en poste dans les services déconcentrés.

La maîtrise des outils digitaux comme SAFIG, couplée à une connaissance approfondie des textes régissant la fonction publique et la lutte contre la corruption, constituent un levier essentiel pour améliorer la qualité du service rendu aux contribuables et sécuriser les recettes fiscales.

Cette session s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de l'administration fiscale guinéenne, à l'ère où la digitalisation des services publics est érigée en priorité.

L. Signature de deux protocoles d'accord entre la DGI, la CGE-GUI et la Chambre de Commerce : un nouveau cadre de dialogue fiscal pour la Guinée



La Direction Générale des Impôts (DGI), la Confédération Générale des Entreprises de Guinée (CGE-GUI) et la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG) ont signé deux protocoles d'accord instituant un cadre permanent de dialogue entre l'Administration fiscale et le secteur privé. Présidée par la ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Mme Mariama Ciré Sylla, cette initiative s'inscrit dans la dynamique du programme Simandou 2040 et vise à renforcer la confiance, la transparence et la concertation.



Les représentants du patronat et de la Chambre de Commerce ont salué la mise en place de ce cadre, qui permettra d'anticiper les difficultés, de promouvoir le civisme fiscal et d'accompagner la formalisation du secteur informel. Ils ont également réaffirmé leur volonté de contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale dans un environnement plus stable, lisible et prévisible pour les entreprises.



Qualifiant cette signature de «moment historique », la ministre Mariama Ciré Sylla a souligné qu'elle concrétise la volonté des autorités de renforcer le partenariat entre l'État et le secteur privé au service du développement économique. La Directrice générale des impôts a, pour sa part, réaffirmé l'engagement de son administration à faire de ce cadre un outil de dialogue durable, afin de réduire les contentieux, simplifier les procédures et améliorer le climat des affaires en Guinée.

I. Sensibilisation et information pour les contribuables

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de sensibilisation, la Direction Générale des Impôts a procédé, au cours du premier trimestre 2026, à la diffusion de deux communiqués officiels ainsi que de trois spots d'information destinés à mieux informer les contribuables et à promouvoir le civisme fiscal.



REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N°014 /MB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°001

RELATIF A LA VENTE DES VIGNETTES TUV EXERCICE 2026

Il est porté à la connaissance de tous les usagers que la vente libre des vignettes TUV a débuté le **01 janvier 2026** et prendra fin le **31 mars 2026.**

Les contribuables sont invités à s'acquitter du paiement de leur vignette dans ce délai à travers les plateformes suivantes :

- Orange Money : *144*4*8*4# ;
- MTN Mobile : *440*4*6*4# ;
- Crédit Rural : *1111# ;
- Crédit Card, Bnb et KS Pay.

Passé le 31 mars 2026, des pénalités de 25% seront appliquées conformément aux dispositions de **l'article 335 alinéa 3** du Code Général des Impôts. **Cette majoration ne concerne pas les nouvelles immatriculations.**

Les usagers sont donc priés de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter toute sanction.

La Direction Générale des Impôts sait compter sur le civisme fiscal de chacun pour le respect de la loi.

Conakry, le 13 janvier 2026

La Directrice Générale

Fatoumata Foula DIALLO

4éme Avenue, Commune de Kaloum - BP 519 République de Guinée
Tel : (+224) 654 001 111 - Email info@mbudget.gov.gn
Site web www.mbudget.gov.gn

Guinée

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N°086 /MB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°002

La Directrice Générale des Impôts informe l'ensemble des contribuables qu'ils sont tenus de procéder à la déclaration et au paiement de la Contribution Foncière Unique (CFU) au plus tard le 30 juin 2026. Ce, conformément aux dispositions des articles 259, 260, 266 et 267 du Code Général des Impôts (CGI).

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des personnes assujetties à la CFU que le lancement officiel des opérations de recensement, au titre de l'exercice 2026, interviendra le lundi 02 février 2026 sur toute l'étendue du territoire national.

Ces opérations conduites par les agents habilités de la Direction Générale des Impôts visent à recenser les propriétés bâties et non bâties à travers l'identification des biens, leur géolocalisation ainsi que l'évaluation des bases d'imposition correspondantes.

Les concernés sont invités à se rendre disponibles et à collaborer activement avec les équipes de recensement, en mettant à leur disposition toutes les informations nécessaires, afin d'éviter toute évaluation d'office.

Pour assurer la sécurité et le bon déroulement des opérations de terrain, les autorités civiles et militaires, en application des dispositions de l'article 1240 du Code Général des Impôts, apportent leur concours à cette campagne de recensement.

La Direction Générale des Impôts sait compter sur l'esprit de civisme fiscal, de responsabilité et de collaboration de l'ensemble des contribuables pour la réussite de cette importante opération nationale.

Conakry, le 26 janvier 2026

La Directrice Générale

Fatoumata Foula DIALLO

4ème Avenue, Commune de Kaloum - BP: 519 République de Guinée
Tél : (+224) 654 001 111 - info@mbudget.gov.gn - www.mbudget.gov.gn

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL JUSTICE - SOLIDARITE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DGI

N° 770 /MEFB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°004

Relatif au report de la date limite de vente libre des vignettes de la Taxe Unique sur les Véhicules (TUV)

La Direction Générale des Impôts (DGI) informe l'ensemble des propriétaires d'engins roulants que la période de vente libre de la Taxe Unique sur les Véhicules (TUV), initialement prévue pour s'achever le mardi 31 mars 2026, fait l'objet d'un aménagement exceptionnel.

En raison des perturbations techniques constatées sur les réseaux de communication, et afin de garantir à chaque contribuable la possibilité de s'acquitter de ses obligations dans les meilleures conditions, la Direction Générale des Impôts a décidé de proroger le délai de rigueur jusqu'au dimanche 5 avril 2026 à minuit (00h 00).

Passé cette échéance, l'acquisition des vignettes sera impérativement soumise aux pénalités de retard conformément à la législation fiscale en vigueur.

Pour faciliter vos démarches, la DGI rappelle que plusieurs canaux de paiement sécurisés sont à votre disposition :

I. Réseau Bancaire (Partenaires DSD Guinée)

Le paiement peut être effectué au niveau des plateformes numériques des institutions bancaires suivantes :

- **BCI Guinée ;**
- **Diama Bank ;**
- **Orabank ;**
- **Vista Bank.**

SIMANDOU 2040 4ème Avenue, Commune de Kaloum BP : 519 - République de Guinée
Tél : +224 624 38 38 64 - info@mbudget.gov.gn - www.mbudget.gov.gn

Guinée

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50 000 000GNF à 150 000 000GNF, articles 613 du code pénal guinéen

II. Solutions de Paiement Électronique et de Proximité

Pour plus de célérité, les contribuables sont encouragés à utiliser les services de monnaie électronique et prestataires agréés :

Mobile Money: Orange Money, MTN Mobile Money, Soutra Money ;
Services de paiement : Paycard, BNB Transfert, KS-Pay ;
Réseau de proximité : Crédit Rural de Guinée.

Note Importante : En cas d'indisponibilité technique momentanée sur l'un des canaux, nous invitons les usagers à privilégier l'une des autres alternatives proposées afin de respecter le nouveau délai imparti.

La Direction Générale des Impôts remercie les contribuables pour leur sens de responsabilité et leur contribution essentielle à la mobilisation des ressources nécessaires au développement.

Conakry, le 1er avril 2026

La Directrice Générale

RG-MEFB DGI DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Fatoumata Foula DIALLO

4ème Avenue, Commune de Kaloum - BP : 519 République de Guinée
Tél : (+224) 654 001 111 - Email : info@mbudget.gov.gn
Site web : www.mbudget.gov.gn

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL JUSTICE · SOLIDARITE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 1387 /MEFB/DGI/2026

COMMUNIQUE N°005

Relatif au lancement de la nouvelle procédure dématérialisée de gestion des actes d'enregistrement sur la plateforme eTax/SAFIG2.

La Direction Générale des Impôts (DGI) informe l'ensemble des usagers, notamment les notaires, huissiers, commissaires-priseurs et hommes de droit ainsi que les opérateurs économiques et les particuliers, du lancement de la nouvelle procédure dématérialisée de gestion des actes d'enregistrement sur la plateforme eTax/SAFIG2.

Cette mesure rentre en vigueur à compter du 1er juin 2026 et toutes les formalités d'enregistrement (conventions, baux, marchés publics, actes notariés et autres) se feront désormais exclusivement en ligne.

Cette importante réforme présente de nombreux avantages qui sont, entre autres :

- La soumission et le suivi des dossiers 24h/24 sans se déplacer ;
- Le paiement sécurisé via la banque ou Mobile Money ;
- La réalisation en ligne des formalités d'enregistrement et suivi des dossiers 24h/24 sans se déplacer ;
- La réduction des délais de traitement des dossiers ;
- L'attribution d'un QR Code de vérification unique garantissant l'authenticité de chaque acte.

Ainsi, les professionnels sont invités à créer, dès maintenant, leur compte certifié sur eTax.

Toutefois, afin de faciliter la procédure de transition, des sessions d'accompagnement sont prévues dans les Bureaux de Formation et d'Assistance aux Contribuables (BUFAC) ; dont les opérationnels sont actuellement situés au siège de la Direction Générale des Impôts à Kaloum, à Matam, à Matoto et à Taouyah.

La DGI sait compter sur le civisme fiscal de chacun pour la réussite de cette importante réforme.

Conakry, le 19 mai 2026

Fatoumata Foula DIALLO

SIMANDOU 2040 4ème Avenue, Commune de Kaloum BP : 519 - République de Guinée
Tél : +224 624 38 38 64 - info@mbudget.gov.gn - www.mbudget.gov.gn

m. Réalisation des spots publicitaires





Ces spots publicitaires ont été produits grâce à l'implication de Mme la Directrice Générale des Impôts.

Judicieusement traduits en langues nationales, ces spots dessinent une stratégie de la DGI axée sur un double objectif : moderniser le recouvrement et humaniser la relation fiscale.

Sur le plan technique, la promotion d'e-Tax, de l'E-facturation (SAFIG2) et de l'obtention automatique des documents visent à fluidifier les processus.

L'objectif est de sortir des lourdeurs administratives en offrant, réactivité et traçabilité, tandis que la vente libre des vignettes TUV incarne une décentralisation concrète pour faciliter la vie des usagers.

Sur le plan pédagogique et social, les spots sur le civisme fiscal et la destination des recettes visent à restaurer la confiance. En expliquant que l'impôt finance les services publics, la DGI cherche à transformer un acte subi en un devoir compris. Le numéro vert, couplé aux traductions locales, abat les barrières linguistiques et technologiques pour rapprocher l'Administration des citoyens, y compris les plus éloignés du numérique.

En définitive, cette campagne ne se limite pas à exiger le paiement ; elle construit un écosystème de facilité, d'écoute et de transparence.

L'objectif final est d'accroître le taux de recouvrement volontaire, non par la contrainte, mais par l'adhésion et la simplification des démarches.

III. SITUATION DES RÉALISATIONS DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2026

1. Introduction

Le présent commentaire porte sur l'exécution des recettes fiscales mobilisées par la Direction Générale des Impôts au cours du premier semestre 2026, arrêtée provisoirement au 30 juin 2026. Il s'appuie sur deux sources : (i) la situation des prévisions et réalisations de 2020 à 2026, qui permet de replacer la performance courante dans une trajectoire pluriannuelle, et (ii) la situation par direction sur la période du 1er janvier au 30 juin 2026.

2. Analyse de l'exécution des recettes fiscales au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, les recettes fiscales mobilisées par la Direction Générale des Impôts (DGI) s'élèvent à **13 991 milliards GNF**, sur une prévision semestrielle de **13 795 milliards GNF**, soit un taux global de réalisation de **101 %.** Le dépassement enregistré par rapport à l'objectif fixé ressort à **196 milliards GNF**. Cette performance traduit une capacité soutenue de mobilisation des ressources fiscales dans un contexte marqué par la poursuite des réformes de modernisation de l'administration fiscale, le renforcement des dispositifs de contrôle et de recouvrement ainsi que les efforts continus d'élargissement de l'assiette fiscale. Le dépassement de la prévision semestrielle témoigne de la solidité du rendement fiscal sur la période, en dépit des contraintes ayant pu affecter certains segments de l'activité économique au cours de la période sous revue.

L'analyse des résultats semestriels fait ressortir une dynamique de recouvrement robuste, ayant permis à la DGI de mobiliser plus de quatorze mille milliards de francs guinéens en moins de six mois. Cette performance confirme le rôle central de l'administration fiscale dans le financement du budget de l'État et dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Par ailleurs, la comparaison avec les réalisations enregistrées à la même période de l'exercice 2025 révèle une évolution particulièrement favorable. En effet, les recettes cumulées sont passées de **10 898 milliards GNF** au 30 juin 2025 à **13 991 milliards GNF** au 30 juin 2026, soit une augmentation de **3 093 milliards GNF** en valeur absolue. Cette progression correspond à un taux de croissance de **28%**, témoignant d'une amélioration significative des performances de recouvrement de l'Administration fiscale. Cette hausse substantielle des recettes traduit notamment les effets combinés des actions engagées dans le cadre du renforcement de la conformité fiscale, de l'amélioration du suivi des obligations déclaratives et de paiement, de l'intensification des opérations de contrôle fiscal ainsi que du recouvrement des créances fiscales. Elle reflète également les efforts déployés pour sécuriser les recettes de l'État et optimiser l'exploitation du potentiel fiscal national.

Les résultats obtenus au cours du premier semestre démontrent également une résilience appréciable des recettes fiscales face aux défis économiques et budgétaires. Le niveau élevé des réalisations enregistrées confirme la pertinence des orientations stratégiques mises en œuvre par la Direction Générale des Impôts et l'efficacité croissante des mécanismes de gestion et de pilotage des recettes.

Le contrôle fiscal y a apporté une contribution déterminante, portée moins par le volume des interventions que par la qualité juridique des propositions de rectification (PDR) notifiées : mieux motivées en droit et solidement étayées en fait, elles ont été très largement acceptées par les contribuables sans contestation, ce qui a réduit les recours contentieux et les dégrèvements ultérieurs. Les droits notifiés se sont ainsi traduits rapidement en recouvrements effectifs, améliorant sensiblement le taux de transformation des redressements en recettes budgétaires. Le dépassement de 196 milliards GNF observé par rapport aux prévisions ne dispense toutefois pas de poursuivre et de renforcer les actions visant à améliorer davantage le rendement fiscal.

À cet effet, une attention particulière devra être accordée à l'optimisation du recouvrement des arriérés fiscaux, à la maîtrise des risques de déperdition de recettes, à l'intensification du contrôle fiscal, à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ainsi qu'au renforcement du civisme fiscal des contribuables. Les performances enregistrées au 30 juin 2026 constituent ainsi une base solide pour l'atteinte des objectifs annuels assignés à la

DGI et offrent des perspectives encourageantes pour le second semestre de l'exercice budgétaire 2026.

Cette performance s'est appuyée sur un accompagnement rapproché des contribuables, assuré par le Bureau de Formation et d'Assistance aux Contribuables (BUFAC). Au cours du premier semestre 2026, le BUFAC a traité **5 585** demandes, dont **2 688** au premier trimestre et **2 897** au second, soit une progression de **7,8 %** d'un trimestre à l'autre qui témoigne d'une sollicitation croissante des services d'assistance et d'une meilleure visibilité du dispositif auprès des usagers.

Il importe de souligner que les missions du BUFAC s'inscrivent pleinement dans le domaine d'analyse n°3 de l'outil TADAT (Tax Administration Diagnostic Assessment Tool), consacré à l'appui au respect volontaire des obligations fiscales.

Les résultats du premier semestre 2026 constituent à ce titre des éléments de preuve directement mobilisables lors d'une évaluation TADAT : ils documentent l'étendue et l'accessibilité des services offerts, la réactivité de l'administration face aux sollicitations des usagers et l'ampleur des initiatives destinées à alléger la charge administrative pesant sur les contribuables. Le renforcement continu de ce dispositif est donc de nature à améliorer la notation de la DGI sur ce domaine, tout en consolidant durablement le civisme fiscal.

Au total, l'activité du BUFAC conforte les résultats de mobilisation observés au 30 juin 2026 : en facilitant l'accomplissement des obligations déclaratives et en réduisant les frictions administratives, elle contribue directement à l'amélioration du niveau de conformité fiscale et à l'élargissement de l'assiette. La consolidation de ces acquis au second semestre supposera une relance du rythme des adhésions et une intensification des opérations de géolocalisation et d'enregistrement.

SITUATION DES PREVISIONS ET REALISATIONS DE 2020 A JUIN 2026 (EN MILLIARDS DE GNF)

ANNEES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	ECARTS
2020	7,810	7,175	92%	- 635
2021	10,178	8,137	80%	- 2,041
2022	12,079	11,022	91%	- 1,057
2023	14,752	13,458	91%	- 1,294
2024	15,787	14,514	92%	- 1,273
31 DEC 2025-LFI	17,391	20,778	119%	3,387
31 DEC 2025-LFR	19,709	20,778	105%	1,068
LFI 2026	24,835	13,991	56%	- 10,844

SOURCE: RSI/COMPTABILITE---DGI

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité
MINISTERE DE L'ECONOMIE,DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
RECETTES SPECIALES DES IMPOTS

SITUATION DES REALISATIONS ET LE GLISSEMENT ANNUEL DE 2026 VS 2025 VS 2024 (EN MILLIARDS DE GNF)

MOIS	REALISATIONS 2024	REALISATIONS 2025	REALISATIONS 2026	ECART 2026-2024	CROISSANCE YoY(%)
JANVIER	1,320	1,885	2,211	891	67.5%
FEVRIER	1,020	1,295	1,455	435	42.6%
MARS	841	1,150	1,505	664	78.9%
AVRIL	2,076	2,722	3,886	1,810	87.2%
MAI	1,018	1,717	1,715	697	68.5%
JUIN	1,645	2,130	3,220	1,575	95.7%
TOTAL YTD JUIN	7,920	10,898	13,991	6,071	77%
SOURCE: RSI/COMPTABILITE---DGI		38%	28%		
		2,978	3,093		

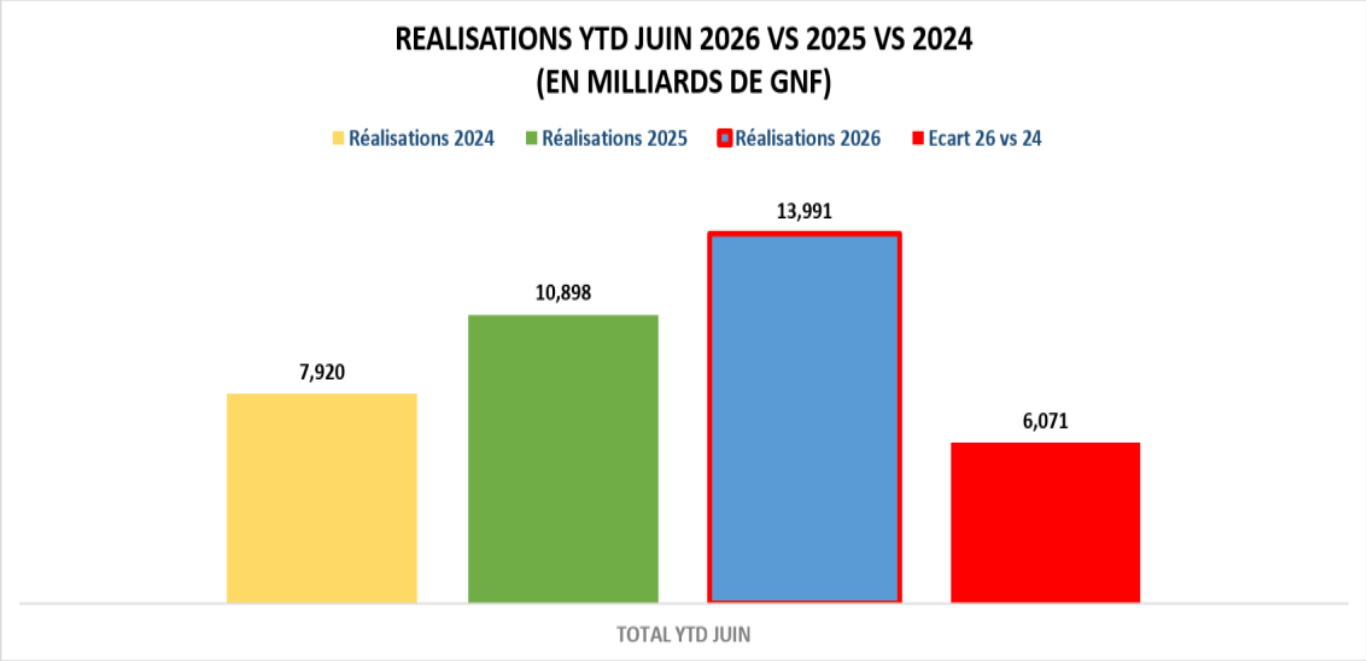

À fin juin 2026, les réalisations cumulées de la DGI s'élèvent à **13 991 milliards GNF**, contre **10 898 milliards GNF** à la même période en 2025 et **7 920 milliards GNF** en 2024, soit des progressions respectives de **28%** et **77%.** Cette forte croissance traduit la bonne dynamique de mobilisation des recettes fiscales observée depuis le début de l'exercice.

Elle résulte principalement du suivi rigoureux des services de gestion, du renforcement des actions de recouvrement, de l'amélioration du respect des obligations déclaratives et de l'intensification des opérations de contrôle fiscal. Les résultats particulièrement élevés des mois d'avril et de juin ont fortement contribué à cette évolution positive. Cette tendance confirme l'efficacité des mesures mises en œuvre par la DGI pour sécuriser les recettes de l'État, élargir l'assiette fiscale et améliorer le rendement des impôts. Elle témoigne également de l'engagement constant des services dans l'atteinte des objectifs de mobilisation des ressources intérieures.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

SITUATION DES RECETTES PAR DIRECTION

Période : 01 JANV 2026 AU 30 JUIN 2026

DIRECTIONS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	MONTANT TOTAL EN MILLIARDS DE GNF
DIRECTION GRANDES ENTREPRISES	1,118.553	769.066	583.141	2,025.715	892.231	1,771.927	7,160.633
DIRECTION DES MINES-SOUS-TRAITANTS CARRIERES	759.128	371.014	626.490	995.648	602.778	1,051.435	4,406.493
DIRECTION MOYENNES ENTREPRISES	219.148	119.402	98.853	108.028	92.977	189.112	827.520
DEMFI DMU+TUV+TIMBRE+ENR	23.384	21.179	25.501	30.039	34.412	46.311	180.826
DIRECTION DES SERVICES DECONCENTRES	7.006	10.486	46.608	1.890	0.680	13.963	80.633
DIRECTION RECOUVREMENT (DGE-DME-DEMFI-CF)	69.514	57.884	91.428	78.203	42.040	80.789	419.858
TOTAL ENCAI TRESORIE	2,196.733	1,349.031	1,472.021	3,239.523	1,665.118	3,153.537	13,075.963
PREV MENSUELLE TRESOR	1,809.680	1,410.516	1,304.120	3,004.203	1,757.225	2,545.776	11,831.521
ECART	387.053	- 61.485	167.901	235.320	- 92.107	607.761	1,244.442
TAUX REAL	121.388%	95.641%	112.875%	107.833%	94.758%	123.873%	111%

TABLEAU 1 : CETTE SITUATION REPRESENTE DES ENCAISSEMENTS EFECTIFS CONFORMEMENT A LA PREVIVISION DU TRESOR AU TITRE DES RECETTES LIQUIDE DECAISSABLE.

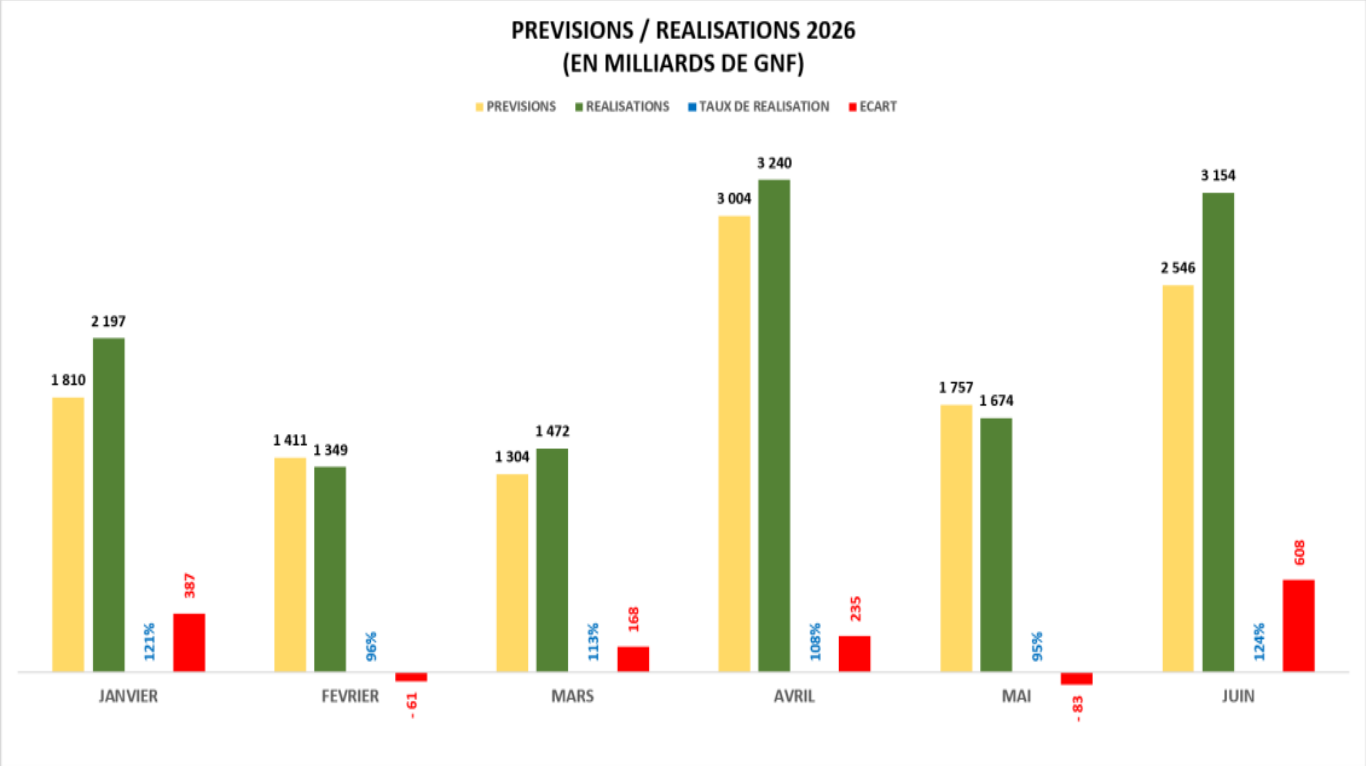

Du 1er janvier au 30 juin 2026, la Direction Générale des Impôts (DGI) a mobilisé **13 085 milliards GNF** de recettes, contre une prévision du Trésor de **11 831 milliards GNF**.

Cette performance se traduit par une plus-value de **1 254 milliards GNF** et un taux de réalisation global de **111 %**. Cette réalisation remarquable, obtenue dans un contexte économique exigeant, témoigne de la capacité de l'Administration fiscale à dépasser les objectifs assignés et à consolider la dynamique de croissance des recettes observée ces dernières années. Elle résulte des efforts conjugués de l'ensemble des structures de la DGI, et particulièrement des services

de gestion fiscale qui ont intensifié le suivi des contribuables à travers les relances systématiques, les demandes d'éclaircissement sur les anomalies déclaratives et la multiplication des contrôles sur pièces. Ces actions ont sensiblement amélioré le niveau de conformité fiscale et sécurisé davantage les recettes de l'État. Les services du contrôle fiscal ont également joué un rôle déterminant.

La qualité technique des vérifications, matérialisée par des propositions de rectification solidement motivées et juridiquement fondées, a produit un effet dissuasif significatif et encouragé de nombreux contribuables à régulariser spontanément leur situation fiscale. L'analyse par direction révèle que la Direction des Grandes Entreprises (DGE) demeure le principal contributeur avec 7 170 milliards GNF (près de 55% des encaissements totaux), suivie par la Direction des Mines et Sous-traitants Carrières (DMSC) avec 4 406 milliards GNF.

Au total, cette performance reflète le professionnalisme, la rigueur et l'engagement des agents de la DGI, et constitue un indicateur encourageant pour la poursuite de la mobilisation des ressources intérieures au titre de l'exercice 2026.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL
RECETTES DECAISSABLE BND	2,196.733	1,349.031	1,472.021	3,239.523	1,665.118	3,153.537	13,075.963
RECETTES DES IMPOTS CONAKRY-KASSA	3.048	70.862	1.154	2.500	4.983	2.088	84.635
RECETTES DES IMPOTS PREFECTURES	0.413	5.517	3.789	4.923	26.355	5.654	46.651
ACCT-RSI/CTSS-TVA DUE	0.204	10.140		5.902	6.476	20.251	42.973
PGT-RSI/RTS BND-PRECOMPTE 50% 15% 10%		8.861	17.864	8.880		27.040	62.645
ADT-RSI/Precompte facture EPA	2.958	1.998	0.840	2.066	1.997	2.338	12.197
RSD-RSI / PF	7.313	8.433	9.173	10.208	10.111	9.063	54.301
ACCORD SMB				612.015			612.015
REALISATION GLOBALE	2,210.67	1,454.84	1,504.84	3,886.02	1,715.04	3,219.97	13,991.380
PREV-MENSUELLE - CONFORMEMENT LFI	2,147.574	1,517.476	1,320.808	3,768.578	1,996.774	3,043.947	13,795.157
ECART	63.095	- 62.634	184.033	117.439	- 281.734	176.024	196.223
TAUX DE REALISATION	103%	96%	114%	103%	86%	106%	101%

SOURCE: RSI/COMPTABILITE

TABLEAU 1: CETTE SITUATION REPRESENTE LA REALISATION DES RECETTES CONFORMEMENT A LA LOI DE FINANCES INITIALES -LFI 2026.

Au terme du premier semestre 2026, les recettes fiscales intérieures ont atteint **13 991 milliards GNF,** soit un taux de réalisation de **101 %** des prévisions semestrielles. Cette performance traduit l'efficacité des actions engagées par l'administration fiscale en matière de mobilisation des recettes.

Elle résulte notamment du renforcement du contrôle fiscal, du suivi régulier des obligations déclaratives, des relances systématiques des contribuables défaillants ainsi que de l'intensification des contrôles sur pièces, qui ont contribué à améliorer le niveau de conformité fiscale et à sécuriser les recettes de l'État. Pour consolider ces acquis, il convient de poursuivre les efforts de modernisation de l'administration fiscale, notamment à travers l'extension du Bureau de Formation et d'Assistance au Contribuable (BUFAC) sur l'ensemble du territoire national, afin de renforcer l'accompagnement des contribuables et d'améliorer davantage le civisme fiscal.

IV. PERSPECTIVES

La dynamique constatée au premier semestre doit être consolidée par un programme d'actions structuré autour de trois axes.

Axe 1 : le renforcement du contrôle fiscal

Le renforcement de la fonction de contrôle repose sur un ciblage plus fin et sur la modernisation des méthodes d'audit face à des flux financiers de plus en plus complexes.

Trois leviers seront privilégiés : (i) l'exécution du plan triennal de vérification générale portant sur un échantillon de 60 grandes entreprises à fort potentiel fiscal (mines, télécommunications, banques, brasseries), qui garantit la régularité du contrôle et rompt avec les contrôles d'opportunité ; (ii) l'utilisation systématique des mercuriales et bases de prix de référence — intrants industriels, produits miniers et matières premières — afin de contrecarrer les déclarations minorées et de redresser les bases imposables à l'IS ; (iii) le traitement approfondi des flux intra-groupes (management fees, redevances, prêts inter-entreprises), avec exigence de la documentation complète des prix de transfert et redressement des bénéfices indûment transférés vers des juridictions à fiscalité privilégiée.

Axe 2 : la mise à contribution de la nouvelle Direction du Recouvrement

Le nouveau texte organique de la DGI consacre la création d'une direction dédiée exclusivement au recouvrement ; sa montée en régime constitue le pivot de la performance budgétaire à court terme.

Elle s'appuiera sur la spécialisation des équipes, par séparation stricte des fonctions d'assiette et de contrôle de celles de recouvrement, sur un usage plus soutenu des pouvoirs de coercition (avis à tiers détenteur, saisies conservatoires, responsabilité solidaire des dirigeants, fermeture des locaux) et sur l'apurement du fichier des restes à recouvrer, afin de concentrer les poursuites sur les créances liquides et exigibles.

Axe 3 : l'élargissement de l'assiette fiscale

L'élargissement de l'assiette mobilisera la fiscalisation progressive du secteur informel, la captation de l'économie numérique, la fiscalité sectorielle et environnementale ainsi que l'imposition de la richesse immobilière.

Le Bureau de Formation et d'Assistance aux Contribuables (BUFAC), récemment créé, en constitue le principal support opérationnel : centre unifié de proximité pour les démarches fiscales et foncières, il assure l'accueil, l'information et l'orientation des usagers, leur accompagnement dans la transformation numérique (télédéclaration et télépaiement, avec mise à disposition de postes informatiques) et un conseil de premier niveau.

En facilitant l'accomplissement des obligations déclaratives, il concourt directement à l'élargissement du fichier des contribuables actifs et au renforcement du civisme fiscal.

CONCLUSION

Au terme du premier semestre 2026, l'exécution des recettes fiscales se solde par une performance supérieure aux prévisions : **13 991 milliards GNF** mobilisés pour un objectif semestriel de **13 795 milliards GNF**, soit un taux de réalisation de **101 %** et un dépassement de **196 milliards GNF,** en progression de **28 %** sur un an et de **77 %** sur deux ans.

Ces résultats valident les orientations retenues par la Direction Générale des Impôts. La mise en œuvre effective des trois axes retenus entre autres le renforcement du contrôle fiscal, la montée en régime de la Direction du Recouvrement et l'élargissement de l'assiette dont la réalisation intégrale représenterait un apport complémentaire de recettes et sécuriserait l'atteinte des objectifs annuels assignés à la DGI.



PERFORMANCE

13 991

MILLIARDS GNF

MOBILISÉS DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2026

Cet exploit revient au personnel de la DGI.